

LA LETTRE



LETTRE D'INFORMATION DU GROUPE GES n°21 - avril 2019

GROUPE GES : GES SAS, Environnement Réel Groupe (ERG), GES international, GESsec, Assistance Technique Environnement (ATE)

EDITÉE PAR LA SOCIÉTÉ GES SAS - DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTIAN BUSON - DÉPÔT LÉGAL 21/12/2000 : PRÉFECTURE DE RENNES

ÉDITORIAL

Complexité croissante des procédures ICPE

Sous couvert de simplification, les procédures de déclaration, enregistrement, autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ont fait l'objet de profondes modifications en juillet 2017.

Près de 2 ans après la mise en place de ces nouvelles procédures, pour de nombreux dossiers, nous pouvons dresser un premier bilan :

- Complexité des procédures et interprétations diverses suivant les départements et les régions,
- Délais fixés dans les textes non respectés en réalité,
- De nombreux établissements du régime de la déclaration devraient finalement faire l'objet de procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA),
- La progression de l'activité des établissements est laborieuse : la suspicion prévaut à l'analyse des évolutions,
- Le principe de proportionner les études et les démarches à l'impact réel sur l'environnement semble oublié : c'est le formalisme qui l'emporte,
- C'est l'arrêté ministériel qui régit les établissements en enregistrement qui crée des difficultés et amène à solliciter des « aménagements », rendant incertaine l'aboutissement des dossiers,
- La crainte de recours paralyse les initiatives,
- Rien n'est prévu pour « faire remonter » des suggestions d'évolution et d'adaptation des procédures aux risques réels sur l'environnement.

Les lourdeurs constatées constituent des freins au développement des activités et placent les établissements français dans une situation de désavantage vis-à-vis de leurs concurrents étrangers. **GES fait néanmoins aboutir tous ses dossiers !**

UTILISATION DE L'EAU PRÉLEVÉE DANS LE MILIEU DANS LES IAA

Le groupe GES accompagne les industriels qui souhaitent disposer de ressources en eau pour l'usage en agroalimentaire.

Le service dirigé par Marielle Aufrère, Ingénieur hydrogéologue (ENSG), assure l'accompagnement des projets industriels : études sur la recherche d'eau, la foration, appréciation de la qualité de l'eau et conception de la chaîne de traitement, maîtrise d'oeuvre, dossiers d'autorisation d'utilisation de l'eau dans les fabrications agro-alimentaires, études technico-économiques...

ICPE - INSTALLATIONS DE COMBUSTION

La transposition d'une Directive Européenne de 2013 conduit à de profondes modifications pour ces installations classées :

- Modification du principe de classement (rubriques 3110 et 2910) ;
- Intégration des installations de combustion dont la puissance thermique est comprise entre 1 et 2 mégawatt ;
- Modification des prescriptions applicables (5 arrêtés ministériels) avec un renforcement des valeurs limites d'émissions selon un calendrier ;

Avec en conséquence, la nécessité pour les exploitants, de faire jouer le bénéfice des droits acquis pour les petites installations de combustion avant le 05/08/2019 et d'intégrer ces dernières au planning de mesures.

Autre obligation née de cette transposition, la télétransmission d'informations pour chaque installation de combustion moyenne (dont la puissance thermique nominale est comprise entre 1 MW et 50 MW) sur le site internet <https://demarches-simplifiees.fr>, suivant un calendrier s'échelonnant de 2023 à 2028 pour les installations existantes. Pour les installations nouvelles, cette information devra être faite avant l'obtention de l'autorisation, l'enregistrement ou la déclaration au titre des ICPE.



LE TRESOR CACHÉ DES EAUX USÉES !

Face aux risques de pénurie, l'Europe veut promouvoir la réutilisation des eaux usées, notamment pour l'irrigation agricole. Un domaine où la France est en retard par rapport à ses voisins européens...

GES a depuis l'origine organisé et accompagné le recyclage en agriculture des eaux usées ; celles provenant d'unités agro-alimentaires sont du fait de leur origine les plus intéressantes du point de vue agronomique.

Les usages de l'eau et les cultures qui en bénéficient doivent être réfléchis et suivis. Par exemple, la réutilisation d'eaux potentiellement chargées de micro-organismes ne convient pas pour du maraîchage ou de l'arboriculture.



GES peut effectuer des études de faisabilité et des dossiers de demandes d'autorisation (ICPE et IOTA) pour valoriser les eaux usées par irrigation des cultures agricoles.

Un article du Journaliste Frank Niedercorn (Les Echos) est à votre disposition sur notre site internet www.ges-sa.fr

DES PERMÉATS ISSUS DE LA CONCENTRATION DE PRODUITS LAITIERS ?

La concentration des produits laitiers par évaporation ou par procédé membranaire entraîne la production d'une grande quantité d'« eau de constitution » des produits entrants sous forme de condensats ou de perméats usuellement appelés « eaux de vache ».

Les voies de valorisation ou d'élimination de ces condensats et perméats sont très diverses d'un site à l'autre (recyclage sur chaudières ou vers lavages, rejet vers la station d'épuration ou directement vers le milieu aquatique...).

GES a encadré en 2018 le stage de fin d'étude d'ingénieur de l'Agrocampus de Paul Hardy, sur cette problématique.

Les conclusions de cette étude sont de nature à modifier sensiblement les pratiques actuelles :

- La conformité aux textes réglementaires de la teneur en DCO (lorsqu'elle est avérée) est insuffisante pour juger de la faisabilité d'un recyclage ou d'un rejet direct vers le milieu aquatique,
- La charge résiduelle en matière organique fermentescible des condensats (souvent supérieure à 30 mg DBO5/l) et la teneur en azote des perméats (30 à 50 mg NTK/l) limitent fortement les possibilités de recyclage ou de rejet direct vers le milieu aquatique (ou vers le réseau des eaux pluviales),
- Le tri des condensats par conductivité, usuellement pratiqué, est insuffisamment précis et s'avère non pertinent dans bien des cas.

Dans de nombreux cas, l'ensemble de la filière doit être repensé pour améliorer et sécuriser la qualité des condensats et perméats, fiabiliser leur tri et optimiser en toute sécurité leur recyclage, qui doit toujours constituer la voie prioritaire.

GES est à votre disposition pour auditer vos installations et rechercher avec vous une amélioration des pratiques vers un recyclage accru de ces effluents.

VOIE MÉTABOLIQUE NITRATE (NO3)-NITRITE (NO2)-OXYDE NITRIQUE (NO)

La découverte du rôle essentiel joué par l'oxyde nitrique dans la régulation de la circulation sanguine, tout au long de l'existence a donné lieu à l'attribution du prix Nobel de médecine en 1998.

Cette voie constitue le premier système de défense de l'organisme vis-à-vis des agents pathogènes, comme Nigel Benjamin l'a mis en évidence.

C'est la consommation de légumes et de charcuteries qui fournit à l'organisme l'essentiel des nitrates et des nitrites nécessaires à la production de l'indispensable NO. Le Pr. Nathan Bryan considère nitrates et nitrites comme des quasi vitamines. Lire et relire le livre « la solution NO » que nous avons traduit. <https://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article2382>.

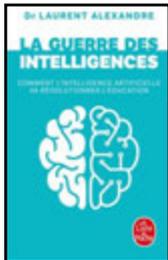


Chrisitan Lévêque

« La mémoire des fleuves et des rivières »

L'histoire des relations entre les hommes et les cours d'eau à travers les siècles.

ed. ULMER



Dr Laurent Alexandre

« La guerre des intelligences »

Comment l'Intelligence Artificielle va révolutionner l'éducation. Notre cerveau biologique est de plus en plus concurrencé par l'Intelligence Artificielle.

ed. LGF Livre de Poche



Rudy RICCIOTTI

« Je te ressers un pastis ? »

Dialogue avec moi-même. On appréciera ou pas « cette période de lissage visqueux suprême » ou « le moralisme écolo annonciateur de notre déclin collectif ».

ed. L'Aube



Luc FERRY et Nicolas BOUZOU

« Sagesse et folie du monde qui vient »

Comment s'y préparer. Comment y préparer nos enfants ?

ed. XO Editions

NOS FORMATIONS

Formation sur les épandages (boues, effluents, coproduits)

23 et 24 mai 2019 à Roanne (42)

25 et 26 septembre 2019 à Laon (02)

18 et 19 mars 2020 à Rennes (35)

Formation sur les stations d'épuration : principe et exploitation

16 et 17 mai 2019 à Roanne (42)

9 et 10 octobre 2019 à Laon (02)

25 et 26 mars 2020 à Rennes (35)

Théorie et application pratique sur le terrain : nos sessions de formation sont appréciées de tous les participants, venant de différents horizons professionnels. Renseignements et programmes auprès de Françoise HILLIARD (f.hilliard@ges-sa.fr) ou sur notre site internet <http://www.ges-sa.fr>.

NOS ETUDES

Dossiers Installations Classées ICPE

- Autorisation d'exploiter
- Déclaration, Enregistrement
- Etudes de dangers, Etudes d'impact
- Etudes de dispersion
- Mesures de bruit
- Dossiers de réexamen, Rapport de base IED
- Cessation d'activité, Garanties financières

Economies d'eau et de pollution à la source

- Etudes d'économies d'eau et réduction des rejets
- Décomposition interne des flux polluants
- Diminution des pertes de matière
- Rationalisation des lavages, optimisation NEP

Traitement des eaux résiduaires

- Comparaison des filières de traitement
- Assistance à l'exploitation de stations d'épuration
- Assistance Technique à maître d'ouvrage
- Suivi biotechnique
- Etudes de sécurisation des réseaux EU et EP
- RSDE, SRR, Validation de l'autosurveillance
- Convention de raccordement au réseau public
- Optimisation des réseaux (EP-EU)

Valorisation agricole des co-produits

- Etude de plan d'épandage, Suivi agronomique
- Dossier d'homologation de matières fertilisantes
- Etude de cinétique de minéralisation

Etudes milieu

- Etudes d'acceptabilité des rejets,
- Etudes d'impact
- Bathymétrie, IBGN, IBGA, IBD

Ressource en eau

- Dossier incidence prélèvement
- Autorisation d'utilisation de l'eau
- Dossiers loi sur l'eau

Audits réglementaires et techniques Centre de formation continue

...



AGENCE OUEST
5, rue des Basses Forges
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20

AGENCE NORD-EST
80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68

AGENCE EST
870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63

AGENCE SUD-EST-CENTRE
139 impasse de la Chapelle - 42155
ST-JEAN ST-AURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30

AGENCE SUD-OUEST
Forge
79410 ECHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20